

Convoqué par lettre du 13 novembre 2014, le conseil de communauté s'est réuni à TREFFIAGAT, salle Croas Malo, sous la Présidence de Monsieur Raynald TANTER,

Le jeudi 20 novembre 2014

Le Président faire procéder à l'appel :

Sont présents :

COMBRIT	MM. BEUFILS, GAONAC'H, Mme TANGUY, et M. YVE
GUILVINEC	Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU
ILE TUDY	MM. COIC et JOUSSEAUME
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LE DREAU, MEHU, et Mmes RAPHALEN et ZAMUNER
PENMARC'H	MM. BOUGUEON, BUREL, Mme DUPONT, MM. LE FLOC'H, TANTER
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme CALVEZ, MM. JULLIEN, LE LOC'H, LE MOIGNE
PLOMEUR	MM. ANDRO, CREDOU, GARREC, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	Mme CAUDAL, MM. MARTIN, MAVIC, Mme TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	M. DROGUET
TREFFIAGAT	Mmes BOURHIS et TANNEAU
TREGUENNEC	MM. BOUCHER et MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H et Mme TANNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. COUIC (PONT-L'ABBE) à Mme CAUDAL (PONT-L'ABBE) ; Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à Mme TINCQ (PONT-L'ABBE) ; M. LE DOARE (PONT L'ABBE) à M. MAVIC (PONT L'ABBE) ; Mme GRAVOT (ST JEAN TROLIMON) à M. DROGUET (ST JEAN TROLIMON) ; M. CHEVRIER (TREFFIAGAT) à Mme BOURHIS (TREFFIAGAT)

Absents excusés :

Mme GUYOMARD (PENMARCH); Mme BARANGER (PONT L'ABBE)

Assistent également à la réunion :

Mme LE GAL, MM. DUBOURG, STEPHAN et PIMENTEL, agents de la collectivité.

Le Président constate qu'avec 38 présents et 5 pouvoirs, le nombre de votants s'établie à 43. Le quorum est atteint.

M. TANTER propose la candidature de Mme Danielle BOURHIS comme secrétaire de séance. Accord de l'assemblée.

Adoption du compte rendu précédent sans question ni commentaire.

Projet de conteneurisation sélective

Le Président remercie Philippe MEHU et les services de la CCPBS pour le travail effectué sur le projet de conteneurisation sélective. Il laisse la parole à M. MEHU, vice-président en charge des déchets, pour présenter le projet.

Le vice-président souligne en introduction que les élus de la précédente mandature avaient initié la réflexion, permettant d'avoir un socle de travail. Il rappelle le travail en commission en septembre et en novembre, la présentation du projet dans les communes et la nomination d'un élu référent par commune, permettant l'adaptation du projet aux attentes. Philippe MEHU remarque qu'il s'agit d'un « *tournant communautaire* ». Il présente le diaporama joint au compte-rendu et fait lecture de la lettre qui sera envoyée à tous les foyers.

Hubert ANDRO s'interroge sur l'économie générée par ce projet. Philippe MEHU précise que l'économie financière est évaluée dans un premier temps autour de 50 000 € annuel, en espérant atteindre 80 000 € d'ici quelques années.

Vincent GAONAC'H regrette que les tournées OMR et tri sélectif aient lieu le même jour, générant un encombrement de bacs dans les rues, surtout dans les carrefours. Philippe MEHU précise que ce point a été soulevé et que les lieux de dépose des bacs seront adaptés pour éviter trop de concentration.

Christine ZAMUNER se félicite que ce dossier aboutisse, permettant d'espérer que la saison estivale 2015 se passe beaucoup mieux.

Le Président note que le choix d'organisation a porté sur une bascule complète et simultanée du système de collecte, et non sur une expérimentation sur quelques communes comme cela avait pu être conçu par l'équipe précédente.

Anne TINCQ souligne qu'il faudra faire un travail pédagogique important en centre-ville à PONT L'ABBE.

Gérard YVE s'interroge sur la pertinence de tournées bi-mensuelles en été face à la forte croissance de la population. En réponse Philippe MEHU précise que ce point a été intégré dans la réflexion et, comme pour les OMR, les tournées du tri sélectif seront renforcées en période estivale. De plus, la distribution des cabas de tri sélectif permettront aux estivants de se débarrasser dans les colonnes d'apport volontaire de leurs déchets après tri au moment de leur départ.

Philippe MEHU fait lecture de la proposition pour le marché des bacs individuels et met au vote.
Accord unanime du conseil.

Tri, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des déchets ménagers

Philippe MEHU fait lecture de la proposition pour le tri, le conditionnement et le chargement des matériaux issus de la collecte sélective. Le Président ajoute qu'une visite du centre de tri pour les élus qui le souhaitent sera organisée en début d'année 2015.

Le vice président met au vote. **Accord unanime du conseil.**

Assurance des risques statutaires

Bruno JULLIEN fait lecture du rapport sur le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires. Liliane TANGUY demande des précisions quant à l'évolution des coûts. A la demande du Président, Claire LE GAL répond qu'en matière de taux global il y a une baisse, permettant une économie d'environ 20 000 €. Les taux varient cependant entre les risques, certains augmentant, d'autres baissant.

Le vice président met au vote. **Accord unanime du conseil.**

Conventions de passage pour la randonnée

Jean L'HELGOUARC'H se retire du conseil pendant ce point de l'ordre du jour.

Le Président fait lecture du rapport, précisant qu'il convient de sécuriser les propriétaires comme les randonneurs.

Le Président met au vote. **Accord unanime du conseil.**

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

Le Président fait lecture du rapport. Il souligne que le Bureau a souhaité aussi proposer une aide à l'installation des jeunes marins-pêcheurs. Cette aide étant actuellement impossible juridiquement, le Président propose d'alerter les parlementaires finistériens.

Hubert ANDRO note que la somme de 3 000 € est faible par rapport aux besoins financiers lors d'une installation. Le Président précise que les règles communautaires encadrent les sommes possibles et que le montant proposé est comparable à ce qui est fait dans d'autres EPCI.

Le Président met au vote l'aide de 3 000 € pour les jeunes agriculteurs. **Accord unanime du conseil.**



Convention d'accès aux services MEGALIS

Eric JOUSSEAUME fait lecture du rapport. En l'absence de question, il met au vote. **Accord unanime du conseil.**

Protection fonctionnelle

Le Président précise que ce point sera mis au vote sans débat. Il fait lecture du rapport et met au vote. **Accord unanime du conseil.**

Budget annexe du portage de repas - DM

Annie CAOUDAL présente le projet de décision modificative sur le budget annexe du portage de repas. En l'absence de question, elle met au vote. **Accord unanime du conseil.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h40 et donne rendez vous pour le prochain conseil le 11 décembre à la mairie de PONT L'ABBE.

Le Président,

Raynald TANTER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS BIGOUDEN
SUD
(Finistère)

La secrétaire de séance,

Danielle BOURHIS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Conseil communautaire

Jeudi 20 novembre
Tréffiagat-Léchiagat

CONTENEURISATION SÉLECTIVE

Limites actuelles du dispositif de collecte des déchets recyclables 1 / 3

- **Multiplicité des flux de déchets**
 - Verre → colonnes d'apport volontaire
 - Journaux, magazines, revues → colonnes d'apport volontaire
 - Emballages → sacs jaunes
 - Déchets ménagers → collecte en porte à porte ou apport volontaire
- **Santé**
 - Recommandation R437 de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)
 - collecte en bac et non en sac
 - Réduction des risques de troubles musculosquelettiques

Limites actuelles du dispositif de collecte des déchets recyclables 2/3

- La problématique des résidences secondaires
 - Difficulté à trouver des points de dépôt
 - Les bacs collectifs sélectifs ont été retirés pour des raisons de non conformité
- Propreté
 - Envol des sacs jaunes les jours de vent
 - Sacs jaunes éventrés par les animaux

Limites actuelles du dispositif de collecte des déchets recyclables 3/3

- Propreté
 - Dépôts intempestifs de sacs jaunes près des points d'apport volontaire



La somme de ces contrariétés peut décourager le geste du tri

Les principaux changements

2 flux de déchets

- Verre → colonnes d'apport volontaire
- Emballages et journaux magazines : suppression des sacs jaunes
 - Soit bacs individuels collectés en porte à porte
 - 1 bac 140 l = volume de 3 sacs jaunes + journaux
 - 1 bac 240 l = volume de 5 sacs jaunes + journaux
 - Soit colonne d'apport volontaire (fourniture d'un cabas)
 - Résidences secondaires en complément du bac individuel
 - Impasses et foyers ne pouvant être équipés de bacs



Dépôt en vrac



**Passage d'une collecte hebdomadaire en sacs jaunes
à une collecte toutes les deux semaines en bacs individuels**

Retour des communes après rencontre entre octobre et nov. 2014

- **Nombre de points sélectifs**
 - Diminution du nombre de colonnes sélectives et Journaux-Magazines-Revues
 - Maintien des points stratégiques (résidences secondaires, quartiers mal desservis)
- **Rationalisation des bacs collectifs**
 - Encore trop de bacs collectifs → équiper le maximum de foyers en bacs individuels OMR
- **Organisation**
 - Démarrage des livraisons par Pont l'Abbé à partir de janvier 2015.
 - Une équipe de soutien au 1^{er} semestre 2015, pour mettre en place le projet.

Planification des principales opérations

DÉMARRAGE DES COLLECTES	OBJECTIF → MAI 2015
Distribution des bacs	<i>Janvier à mai 2015</i>
Distribution des cabas	<i>Février à mai 2015 (samedis)</i>
Aménagement des points d'apport volontaire	<i>Avril 2015</i>
Plan de communication	<i>Décembre 2014 à septembre 2015</i>
Accueil standard et logistique	<i>Janvier à décembre 2015</i>
Présence terrain	<i>Janvier à décembre 2015</i>

Communication

1^{er} courrier - tous les foyers en publipostage
Explication du nouveau dispositif et calendrier

Dernier semaine de décembre

Numéro Azur
Réponse à toutes les interrogations

Janvier à décembre 2015

Site Internet dédié
Lieu ressource d'informations

Janvier à mai 2015

Distribution de tracts avec les bacs livrés
Notification et consignes de tri

Janvier à mai 2015

2^{ème} courrier - tous les foyers en publipostage
Lancement nouveau dispositif et consignes de tri

Pâques 2015

Autres supports

- Bulletins communautaire et municipaux
- Relai presse

Attribution du marché

- Société **CONTENUR**

Marché à bons de commande sans minimum ni maximum.
Durée un an renouvelable trois fois.

- Bac 140 L → 21 € HT
- Bac 240 L → 25,95 € HT
- Première commande de 23 500 bacs → 543 000 € HT



17 rue Raymonde Folgoas-Guillou
29120 Pont-l'Abbé
Numéro azur 0810 225 229
bacsjaunes@ccpbs.fr
<http://bacsjaunes.ccpbs.fr>

Pont-l'Abbé, le 24 décembre 2014

Madame, Monsieur,

Déchets recyclables

Votre sac jaune se transforme en bac jaune

Plus pratique, plus grand, il collecte aussi votre papier et sort deux fois moins souvent !

En mai 2015, le mode de collecte des emballages recyclables et du papier change. Vos sacs jaunes vont être supprimés et remplacés par des bacs individuels à couvercle jaune.

⇒ QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les foyers de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, y compris les résidences secondaires.

⇒ QUELS SONT LES CHANGEMENTS ?

→ LE CONTENANT

Vous allez être équipé d'un bac individuel de collecte à couvercle jaune (bac jaune).
Il remplacera les sacs jaunes qui ne seront plus distribués.

→ LE GESTE DU TRI

Vous pourrez désormais mettre vos papiers (journaux, magazines, prospectus, annuaires, catalogues, courriers) dans le bac jaune avec les déchets recyclables (bouteilles en plastique, cartonnettes, boîtes de conserve et cannettes).
Vous devrez les déposer en vrac. Les sacs seront interdits.

→ LE RYTHME DE SORTIE DE VOS DÉCHETS RECYCLABLES

Les sacs jaunes étaient collectés toutes les semaines. Les bacs jaunes seront collectés toutes les deux semaines.

⇒ QUAND AURA LIEU LE CHANGEMENT ?

Les agents de la CCPBS livreront le bac à votre domicile entre **janvier et mai 2015** même en cas d'absence. Il aura la même contenance que votre bac à ordures ménagères (140 ou 240 litres).
Si la taille ne convenait pas, vous pourrez en informer la CCPBS qui procédera à son échange (après l'été 2015).

Le nouveau mode de collecte sera **effectif en mai 2015**. Vous serez informé de sa mise en place et des modalités pratiques par le biais d'un second courrier qui vous sera adressé aux alentours des vacances de Pâques.

Pour des raisons techniques, tout bac jaune sorti avant la mise en place de la collecte ne sera pas ramassé.

Le jour de collecte du bac jaune vous sera communiqué lors de sa livraison.

⇒ **POURQUOI CE CHANGEMENT ?**

La CCPBS est en constante recherche de solutions pour améliorer le service de collecte et de traitement des déchets. La mise en place des bacs sera :

- **PLUS PRATIQUE**
Le bac est plus maniable. Vous n'aurez plus à vous déplacer pour chercher des sacs.
Vous sortirez le bac moins souvent.
- **PLUS PROPRE**
Il n'y aura plus de sacs éventrés sur les trottoirs, sur la chaussée ou aux pieds des colonnes.
En supprimant les sacs en plastique, on élimine un déchet.
- **PLUS FACILE**
Vous économiserez un geste de tri : plus besoin de séparer le papier ni de l'amener à la colonne. Il sera collecté en porte à porte avec les autres déchets recyclables.
- **PLUS ECONOMIQUE ET PLUS ECOLOGIQUE.**
L'achat de plus de 800 000 sacs coûte chaque année 70 000 € à la collectivité.
Le bac jaune a une durée de vie minimum de 10 années.

⇒ **CAS PARTICULIERS**

Tous les foyers du Pays Bigouden Sud ne peuvent pas accueillir un bac de collecte. Ces foyers seront équipés de sacs cabas distribués en porte à porte.

Les détenteurs de cabas seront invités à apporter leurs emballages recyclables et papiers dans les points d'apports volontaires collectifs disposés à proximité de leur domicile.

Les colonnes à papier actuelles seront transformées pour recevoir les papiers et emballages recyclables en mélange. Ils seront déposés en vrac.

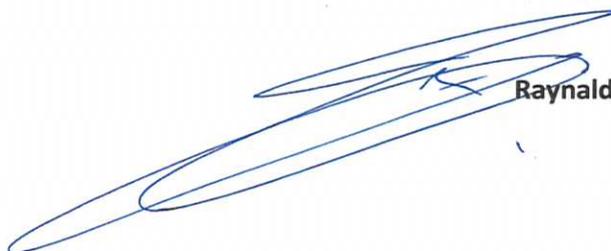
⇒ **RESTEZ INFORMÉS**

À partir du **5 janvier 2015**, la CCPBS met à votre disposition un **numéro Azur : 0810 225 229** (prix d'un appel local depuis un fixe) pour répondre à vos questions durant toute la durée de la livraison des bacs et les premiers mois suivant la mise en place de la collecte.

Un site Internet dédié à l'opération sera développé (<http://bacsjaunes.ccpbs.fr>). Il reprendra toutes les principales informations qui vous seront utiles pour bien appréhender le changement.

Le Président de la Communauté de communes
du Pays Bigouden Sud




Raynald TANTER